

Mesures de prévention dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19

L'organisateur d'une manifestation ayant loué une salle à l'Oekozer Pafendall s'engage à assurer le respect des obligations et procédures suivantes et certifie par sa signature en avoir pris connaissance :

- Une désinfection des mains à l'entrée du bâtiment / de la salle de la part des participants est nécessaire
- Le port du masque est obligatoire pour les participants lorsqu'ils ne sont pas assis (lors de l'entrée / la sortie du bâtiment, lors de la circulation dans les couloirs, pour aller aux toilettes...) et pour les personnes qui encadrent l'événement
- Le nombre de personnes admises dans une salle ne doit pas être dépassé et les personnes participant à la manifestation doivent toutes être assises, en respectant les règles du social distancing (voir consignes y relatives dans le / les plan(s) annexés et déposé(s) à chaque salle). Le port du masque éventuel de personnes assises n'annule pas la nécessité de respecter le social distancing.
- Seul(e) le conférencier / la conférencière peut tenir son exposé debout, sans être obligé(e) de porter un masque
- Les organisateurs sont tenus d'aérer la salle régulièrement et de respecter les consignes d'aération indiquées à l'entrée de la salle
- Les organisateurs sont tenus d'assurer une liste avec les coordonnées des participants (nom, prénom, numéro de téléphone) afin qu'une prise de contact peut être assurée en cas d'infection (la liste devant être détruite après 10 jours vu la loi sur la protection des données)
- La consommation de boissons, de snacks ou plats doit se faire de façon assise, une consommation sur une table haute n'étant pas permise. La consommation doit se faire sous les mêmes conditions que la tenue de la manifestation, avec un min. de social distancing.

Une consommation à table peut se faire selon les conditions valant en général pour la restauration dans l'Oekosoph (max. 10 personnes). Cela implique que les personnes en question y ont consenti de leur propre gré.

L'Oekozer Pafendall décline toute responsabilité généralement quelconque en cas de non-respect de ces obligations.

Pour de plus amples renseignements: <https://guichet.public.lu/fr/actualites/2020/mars/20-coronavirus-mesures-tenue-assemblee-generales.html>